

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr., Six mois... 16, Trois mois... 9. Poste: Un an... 32 fr., Six mois... 18, Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c., Réclames... 30, Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

18 Juin 1883.

Chronique générale.

Les nouvelles ridiculement optimistes que publie le gouvernement par l'intermédiaire de l'Agence Havas sont ainsi commentées par le National, journal républicain:

- « Pour qui ne se paie pas de mots, veut-on savoir ce que tout cela signifie? »
« Que le 29 juillet, nous allons avoir des élections de conseils généraux. »
« Qu'au moment des élections, des bruits de guerre font toujours mauvais effet. »
« Que le gouvernement juge bon d'y mettre une sourdine. »
« Qu'il se souvienne de la Tunisie. »
« Qu'il veut pouvoir dire aux électeurs de 1883, comme il l'a dit aux électeurs de 1881 pour la Tunisie: Ce n'est rien, peu de chose! »
« Que pour donner des apparences de rien, de peu de chose à l'expédition nouvelle, il renoncera plutôt à demander, avant le départ des Chambres, les crédits qui seraient nécessaires. »
« Il s'abstiendra, jusqu'à nouvel incident, d'envoyer des secours en temps voulu. »
« Il préférera perdre des moments précieux à jouer avec la Chine, avec l'Annam, le jeu imprudent des finasseries diplomatiques, où ces Orientaux sont plus forts que nous, où nous serons toujours roulés par eux. »
« La tournure favorable que prennent les négociations de M. Tricou, la voilà! »
« Les Chinois achètent des munitions aux Etats-Unis, en Europe, des millions de cartouches, des milliers de fusils; et M. Tricou, causant avec leur général Li-Hung-Chang, est tout à fait tranquilisé sur leurs intentions. »
« Ah ça! quidrompe-t-on ici? Sont-ce les Chinois qui nous aveuglent, ou les Français qui trouvent plaisir à s'aveugler eux-mêmes? Est-ce notre gouvernement qui recommence sa politique électorale de Tunisie? ou bien recommence-t-il Philastre et Bourée? Est-ce lui qui est dupe, ou qui lâche déjà pied? »

« Pour nous, ne cachons pas notre impression; nous présentons, aux nouvelles rassurantes, trop rassurantes, qu'on nous donne, quelque grosse sottise au Tonkin. »

Le Journal officiel publie le décret chargeant M. Jules Ferry de l'intérim du ministère des affaires étrangères en l'absence de M. Challemel-Lacour qui essaie, à Vichy, sa cure politique, sans grande chance de succès, croyons-nous.

Le titulaire de l'hôtel du quai d'Orsay n'avait rien qui pût rassurer la France; son remplaçant momentanément n'offre pas de garanties plus sérieuses. L'homme qui a conduit l'expédition de Tunisie ne semblait pas devoir être appelé à diriger celle du Tonkin, mais il paraît que l'incapacité est un titre précieux à la confiance républicaine.

L'accord entre le gouvernement et les Compagnies des chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans doit être considéré comme un fait accompli.

Les conventions de l'Ouest et de l'Orléans ont dû être signées aujourd'hui lundi et seront déposées jeudi sur le bureau de la Chambre.

On sait quelle était, il y a quelques années, notre prospérité financière. Cette situation s'est bien modifiée depuis que le parti républicain est au pouvoir. Certains journaux ne peuvent en retenir l'aveu et l'accompagnent même des prévisions les plus sombres. Le Journal des Débats écrit ceci:

« Jamais, depuis la crise qui suivit la révolution de 1848, en mettant à part les années 1870 et 1871, les finances ne furent dans une situation aussi étroite, aussi

engagée et aussi difficile. Il y a un an, nous croyions devoir évaluer à 450 millions environ le déficit chronique de notre budget ordinaire; du train dont vont les choses, il est probable qu'en 1884 le déficit montera à 200 ou 250 millions. »

Voici le texte de l'important projet de loi déposé par M. Tirard, sur le bureau de la Chambre, portant création d'un fonds commun pour les caisses d'épargne:

Article 1er. — A partir du 1er janvier 1884, il sera effectué, sur l'intérêt servi aux caisses d'épargne par la Caisse des dépôts et consignations, conformément à l'article premier de la loi du 7 mai 1853, un prélèvement égal à dix centimes (0,10) pour 100 l'an des sommes déposées, à l'effet de constituer au profit des dites caisses d'épargne, à titre de propriété collective, un fonds commun de garantie.

Ce prélèvement sera suspendu lorsque le fonds commun aura atteint un demi (0,50) pour 100 des capitaux déposés au 31 décembre de l'année précédente.

En cas de suppression, dissolution ou liquidation d'une caisse d'épargne, ses droits au fonds commun demeurent acquis aux caisses en exercice.

Art. 2. — Le fonds commun de garantie des caisses d'épargne est destiné à couvrir, en tant que de besoin, les pertes pouvant accidentellement résulter de la gestion des caisses d'épargne avant le dépôt des capitaux qu'elles sont tenues de verser à la Caisse des dépôts et consignations ou après le retrait de ces capitaux.

Art. 3. — Le fonds commun de garantie est géré par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte des caisses d'épargne sous la direction et le contrôle de la commission de surveillance instituée par les lois des 28 avril 1816 et 6 avril 1876.

La commission de surveillance fixe le montant des sommes à allouer aux caisses d'épargne dans les cas prévus par l'article 2

ci-dessus, fait exercer les actions en répétition résultant des responsabilités encourues et détermine l'emploi des capitaux disponibles.

Toutefois ces capitaux ne peuvent être placés qu'en valeurs du Trésor, et les opérations d'achat et de vente de ces valeurs ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation préalable du ministre des finances.

Art. 4. — La Caisse des dépôts et consignations pourra avancer les sommes nécessaires à l'effet de couvrir les pertes réalisées avant la constitution du fonds commun de garantie des caisses d'épargne auxquelles ce fonds est destiné éventuellement à pourvoir, conformément à l'article 2 de la présente loi.

Les conditions et le montant des dites avances seront fixés par la commission de surveillance, et les sommes avancées seront remboursées en capital et intérêts à la Caisse des dépôts et consignations par le fonds commun de garantie.

L'iniquité est consommée! Dans sa séance de mercredi soir, le conseil municipal de Marseille a adjugé le déboulonnement de la statue de M. de Belzunce à un démolisseur nommé Hugues, qui a offert de faire jouer les pics et les crocs à un rabais considérable. Il se charge de raser complètement le monument élevé par la reconnaissance et la piété des Marseillais, moyennant la bagatelle de 5,000 fr.; c'est vraiment pour rien.

Aucun crédit pour la réédification de la statue n'a été voté par le conseil, c'est ce qui fait supposer qu'elle sera reléguée dans quelque magasin municipal, en attendant le jour de la revanche des honnêtes gens, qui ne tardera pas, il faut bien le croire, à se lever.

Le préfet des Côtes-du-Nord, sur le rapport de M. l'inspecteur primaire et les propositions de l'inspecteur d'académie, un certain M. Lucas, jadis très-connu pour sa piété, vient de prononcer la peine de sus-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

EDITH SARMANY

PAR MARIE DE BEVERAY.

CHAPITRE III

LA FAMILLE BRÉJEAN.

Devançons le sacre qui s'opère à petits pas sous la pluie, et jetons un coup d'oeil sur la nouvelle résidence de Mlle Sarmany.

La maison est neuve, humide, dans une rue inachevée, aboutissant à un boulevard en construction.

Dans l'escalier sombre, aux marches élevées et gluantes, traînent des copeaux, des rognures de peaux et de chiffons, échantillons de toutes les industries exercées du rez-de-chaussée aux mansardes. Rien ne semble plus lugubre, lorsque la nuit descend, que les bacs de gaz s'allument et se mirent dans les flaques d'eau, comme de rentrer chez soi, le long de ces avenues désertes, plantées de loin en loin de peupliers découpant sur le ciel incolore leurs branchages noirs. La bise secoue les ardoises, et s'engouffre avec des craquements sinistres dans les bâtiments vides qui prennent,

sous cette clarté blafarde, des aspects fantastiques.

Dans ces quartiers pauvres, les maisons se serrent les unes contre les autres: les appartements sont petits, bas de plafond, — en mesure l'air et l'espace — les cloisons trop minces racontent leurs secrets aux indifférents, et il n'y a pas une de ces murailles, ni une de ces mansardes qui n'ait vu le drame obscur de l'homme luttant contre sa destinée.

C'est là, avec une échappée sur les fossés pleins d'herbe des fortifications, qu'habite la famille Bréjean.

La première pièce, assez vaste, dallée en carreaux blancs et noirs, sert de salle à manger. Une seule fenêtre ouvre sur la rue, et permet d'apercevoir en face un jardin, entouré de quatre grands murs à moitié écroulés, où l'été on admire une vigne malade, des groseillers sans fruit, et quelques-unes de ces plantes raides et chétives, produits des terres presque stériles.

Pour le moment, la croisée, hermétiquement close, laisse un trou grisâtre dans l'horizon pluvieux, et un jeune homme de vingt-cinq ans, au visage intelligent, profite d'un reste de jour pour tracer des plans et des figures de géométrie.

Cette chambre, asile de toute la famille du matin au soir, regorge d'objets disparates: des livres, des vêtements et des jouets. Un buffet supporte un service dépareillé, une théière en étain, et ces

porcelaines communes gagnées à la loterie dans les fêtes de la banlieue; des chaises de paille à dossier sculpté, une table recouverte d'une toile cirée, une horloge enfermée dans sa boîte de bois verni composent le fond de l'ameublement. Deux petits garçons viennent de rentrer de l'école; ils ont poussés leurs chaussures trempées sous un fauteuil capitonné — débris d'un aisance disparue, — et placé leurs paniers sur la table pour jouer avec un vieux cheval de carton dont la mine ébouriffée raconte bien des misères et des combats. Une petite fille, disparaissant à moitié derrière un amas de linge, raccorde une paire de bas, et imprime un mouvement cadencé à un berceau en osier où sommeille un bébé.

Plus loin, dans l'ombre de la pièce, le maître du logis se chauffe les pieds à un poêle de faïence dont la porte entrebâillée trace sur le pavé une ligne lumineuse. M. Bréjean a passé la cinquantaine et paraît plus vieux que son âge. Grand, musculeux, avec des traits durs et accentués, il laisse croître une forêt de cheveux grisonnants qui adoucissent l'expression sévère de son visage.

— Eh bien, Henry, s'écrie-t-il soudain avec un geste d'impatience; elles n'arriveront donc pas?

— Le mauvais temps les a retardées, mon père, répliqua posément le jeune homme.

Au même instant le roulement d'une voiture, s'arrêtant court devant la maison, et une portière

bruyamment refermée, produisirent dans l'appartement une vive sensation de curiosité.

— Allume la lampe, Pauline, commanda Bréjean, et vous, petite, ajouta-t-il en se tournant vers les cavaliers qui, ayant enfin réussi à enfourcher tous deux leur monture, se cinglaient les jambes à coups de ficelle, — modérez vos jeux.

Cinq minutes plus tard, Mlle Sarmany, hésitante, aveuglée par la clarté subite qui succédait aux demi-ténèbres de l'escalier, parut sur le seuil.

Avec ses cheveux d'or et sa beauté de déesse, Edith faisait un étrange contraste dans ce lieu indigent.

Bréjean lui-même, peu facile à émouvoir, resta interdit.

— Voici notre pupille, mon ami, dit M. Bréjean avec bonté; Dieu ne nous abandonnera pas, puisqu'il nous envoie un enfant de plus.

Son mari haussa les épaules, et s'avança vers la nouvelle venue.

— Ma chère petite, fit-il en s'efforçant d'adoucir les éclats de sa voix mordante, désormais il vous faudra vivre ici, travailler, et tâcher de vous accoutumer à nous. Vous êtes jeune, instruite, vous pourrez tirer parti de vos talents; mais vous avez cependant des goûts de luxe qu'il vous sera impossible de satisfaire... la baronne de Reuil vous a totalement oublié, et je préfère vous l'apprendre de suite, vous n'avez rien, absolument rien... C'est





